

LES EXPOSITIONS DE DEMAIN



LE PAVILLON DE LA FRANCE A NEW-YORK.

ARCHITECTES : EXPERT et PATOUT 55.902

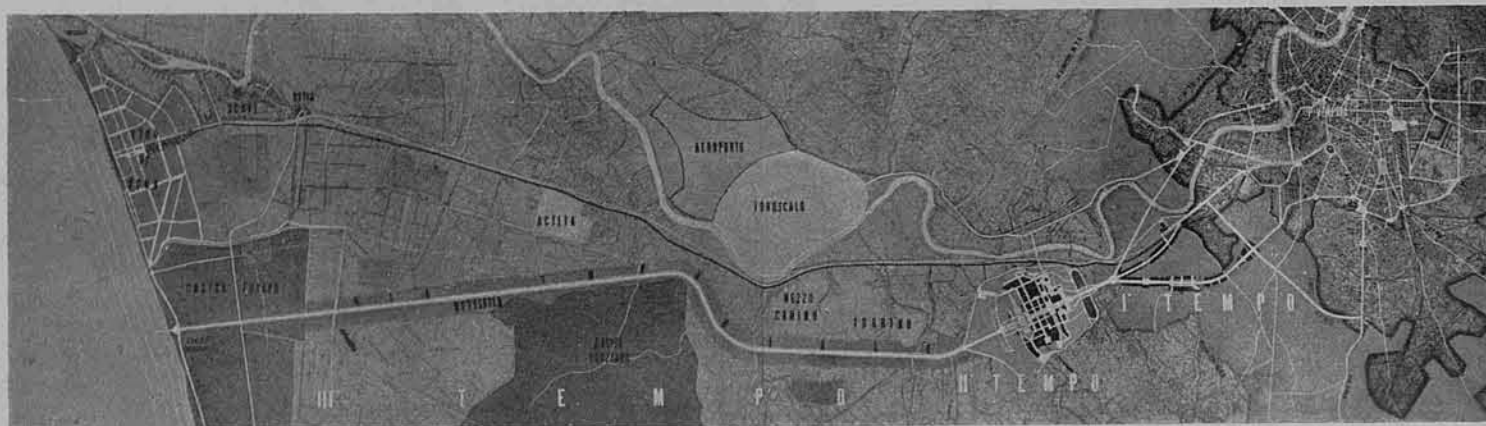
NEW-YORK 1940

On m'a posé plusieurs fois cette question : « Allez-vous modifier la présentation de la Section française à la World's Fair de New-York, pour cette saison nouvelle d'Exposition, qui commence en Mai prochain ? » La réponse se déduit naturellement de l'éclatant succès obtenu, en 1939, par notre Participation. Le Palais parfaitement élégant et moderne, que MM. EXPERT et PATOUT ont construit pour nous sur le terrain de Flushing Meadows, avec le concours d'une remarquable équipe d'artistes français pour la décoration extérieure et intérieure a été, on peut l'affirmer hautement, le clou de la World's Fair. Avant d'y entrer admirer la France dans les plus nobles et aussi les plus savoureux détails de sa vie actuelle, on l'a reconnue à cet aspect clair, net, harmonieux, de l'édifice. La silhouette de notre Pavillon s'est classée, pour les yeux des Américains. Ils y reviendront, parce qu'ils y sont déjà venus avec agrément. Nul motif, donc, de changer en rien les lignes si simples de ce bâtiment, ni sa disposition générale, aux dégagements rationnels; — d'autant que sa résistance à un hiver non prévu fut excellente. Somme toute, si nous avons eu quelques surprises et difficultés sur ce chapitre en 1939, elles étaient imputables aux conditions très particulières de la main-d'œuvre américaine. Mais l'architecture française et toute sa technicité marquent une pleine réussite, qui s'est traduite aux États-Unis par un important appoint pour l'action morale de notre pays. Les heures pathétiques de Septembre dernier nous ont apporté la preuve de cette réelle victoire, aux conséquences immédiates et lointaines, dans les marques ardentes de sympathie, qui nous vinrent aussi bien de la foule anonyme que des plus éminentes personnalités.

Il y aura cependant une salle transformée. A regret, nous avons renoncé aux témoignages de l'activité française normale qui s'y trouvaient exposés. Il nous est apparu nécessaire de rétablir la vérité contre certaines propagandes perfides, en montrant la France en guerre, comme elle l'est effectivement. Rien, dans cette salle, ne pourra gêner la neutralité de l'Amérique, notre hôtesse. Nous n'entrerons même pas dans la discussion de la situation européenne. Mais nous montrerons le bouleversement de cette France, trois fois alertée en une seule année, puis arrachée à tous ses travaux pour la mobilisation, et contrainte à faire monter la garde par toute sa jeunesse sur l'éternelle frontière des invasions. J'ai confié à M. Jean CARLU l'organisation générale et la présentation de cette salle.

Comment les Américains, admirateurs sincères du trésor de nos monuments architecturaux d'autrefois, ne feraient-ils pas vœu que ce trésor soit sauvegardé ? Comment ne s'uniraient-ils pas de cœur au destin de la nation qui bâtit, encore aujourd'hui, avec tant de simplicité classique ? Nous avons le sentiment qu'en 1940, encore plus qu'en 1939, notre participation à l'Exposition de New-York servira la Patrie.

Gouverneur Général OLIVIER.



PLAN DE SITUATION DE L'EXPOSITION.

49896

ROME 1942

« Olympiade des Civilisations » — tel est le thème ambitieux de l'« E. 42 », basé, aux dires des organisateurs, « sur l'idée de l'universalité, au-delà des bornes du temps, de l'espace et de la matière... »

Comme une exposition doit tout de même se matérialiser dans l'espace, elle a pris pour prétexte la préparation de l'extension de Rome vers la mer, par la création d'un nouveau quartier monumental, à 6 kilomètres du centre, sur le trajet de la nouvelle Via Imperiale.

Par son principe et par son organisation, l'Exposition 1942 semble devoir satisfaire aux conditions d'une Exposition idéale : préparation commencée cinq ans à l'avance (la loi de fondation date du 26 Décembre 1936); plan judicieusement rattaché à un problème urbain par des réalisations définitives plus importantes que celles des réalisations provisoires, aussi bien dans le domaine des travaux publics que dans celui de l'architecture : 8 millions de mètres cubes de terrassements pour former l'assiette d'une ville de 400 hectares, dont 160 de jardins, construction d'autostrades, de rues et d'égoûts, de réseaux de distribution de toutes sortes; aménagement du Tibre, création d'une aérogare, d'un métro, etc...; un grand nombre de palais importants constitueront le « noyau de luxe » de la ville future.

L'examen des projets de concours — primés ou non — reproduits ici, montre, plus clairement que ne peut le faire une description, l'esprit qui dominera ces réalisations : l'inspiration en est volontairement puisée dans l'antiquité romaine, traduite dans le langage et à l'échelle modernes.

Comme l'obélisque antique s'est, au XIX^e siècle, agrandi, en fer, à la hauteur de la Tour Eiffel — à Rome, l'Arc de Triomphe est audacieusement étiré, en duralumin, sur une portée de 320 mètres : la Porte de la Mer.

Mais les projets témoignent des difficultés rencontrées.

Difficultés de partir d'un « centre » urbain pour provoquer et orienter le développement d'une ville le long d'une route importante. Ce centre est nécessité par les besoins de l'Exposition : il tendrait à favoriser un développement rayonnant, à constituer une nouvelle ville à côté de l'ancienne sur un plan semblable, alors que la route invite naturellement au développement linéaire.

Difficultés de déterminer la position de ce centre en un point forcément arbitraire de cette grande route, où aucune croisée de chemins ne suggère l'emplacement d'une grande place monumentale, où le seul prétexte naturel à un épanouissement est un point bas, permettant la création d'un lac spectaculaire.

Difficultés de concevoir et de construire des édifices définitifs dans les délais même généreux d'une exposition, en s'appuyant sur une tradition monumentale, magnifique, mais abandonnée depuis des siècles.

Difficultés d'éviter que cette architecture ne révèle trop brutalement cette inspiration voulue, sans autre apport de la civilisation moderne qu'une perfection des techniques : ainsi le Palais de la Civilisation Nationale, cube de pierre de 70 mètres de côté, percé d'arcades uniformes, sera peut-être au Colisée ce que la nouvelle Eglise de Saint-Pierre-et-Paul sera, par exemple, à Sainte-Marie-du-Salut à Venise : expression d'une puissance constructive au moins égale à celle qui l'inspire, mais lourdement soulignée par une audacieuse nudité.

Mais ces difficultés sont inséparables de tout problème de cette envergure : il est prématuré de juger du résultat final : quel que soit le degré de qualité atteint, l'œuvre accomplie laissera le pays qui l'aura conçue agrandi sur le plan moral et sur le plan matériel : but essentiel des grandes expositions.

A. H.

LA PARTICIPATION DE LA FRANCE

En participant en pleine guerre à l'œuvre pratique et constructive de Rome, la France montre qu'elle est sûre de sa force, de son avenir et de son destin.

Elle atteste aussi que par dessus la politique réaliste des peuples modernes, elle conserve sa foi dans les biens indestructibles que créent la tradition et la race et puisque mon pays me fait l'honneur de le représenter à cette manifestation, en français et en latin, je le ferai avec tout ce que je puis avoir de volonté et de cœur.

Je m'attacherai à ce que la participation française mette en valeur la qualité de la France, le charme et l'harmonie de ses conceptions, la perfection de son travail, l'autorité de sa science, la délicatesse de ses arts et pour tout dire d'un mot, la haute tenue de ses productions et de son intellectualité.

A Rome, il ne faut pas seulement qu'apparaisse ce qu'il y a de meilleur dans les productions et le goût de la France, mais aussi la véritable figure intellectuelle et morale de notre pays.

Cela est d'autant plus indispensable que notre Palais sera un Palais définitif destiné à devenir la Maison de France, centre de la culture française en Italie. Le Duce pousse Rome vers la mer; nous ferons dans ce nouveau et splendide quar-

tier de Rome, un monument qui sera digne de notre génie propre et de celui de la civilisation latine. Ainsi l'Exposition française ne passera pas seulement à Rome; elle y demeurera.

Notre participation, dominée par les événements de guerre, soulève les problèmes les plus ardu; celui des matières premières et des matériaux, celui des collaborations nécessaires aux architectes et aux artistes, celui des transports et des transferts de devises, mais aucune de ces difficultés n'est insurmontable et je les surmonterai.

A l'heure où elle a promis d'être présente, en Avril 1942, la France le sera et elle le sera victorieuse et grande. Je souhaite que cette rencontre pacifique de mon pays, que je sers avec ardeur, et de l'Italie, à laquelle je suis profondément attaché, crée entre nos deux pays des liens puissants.

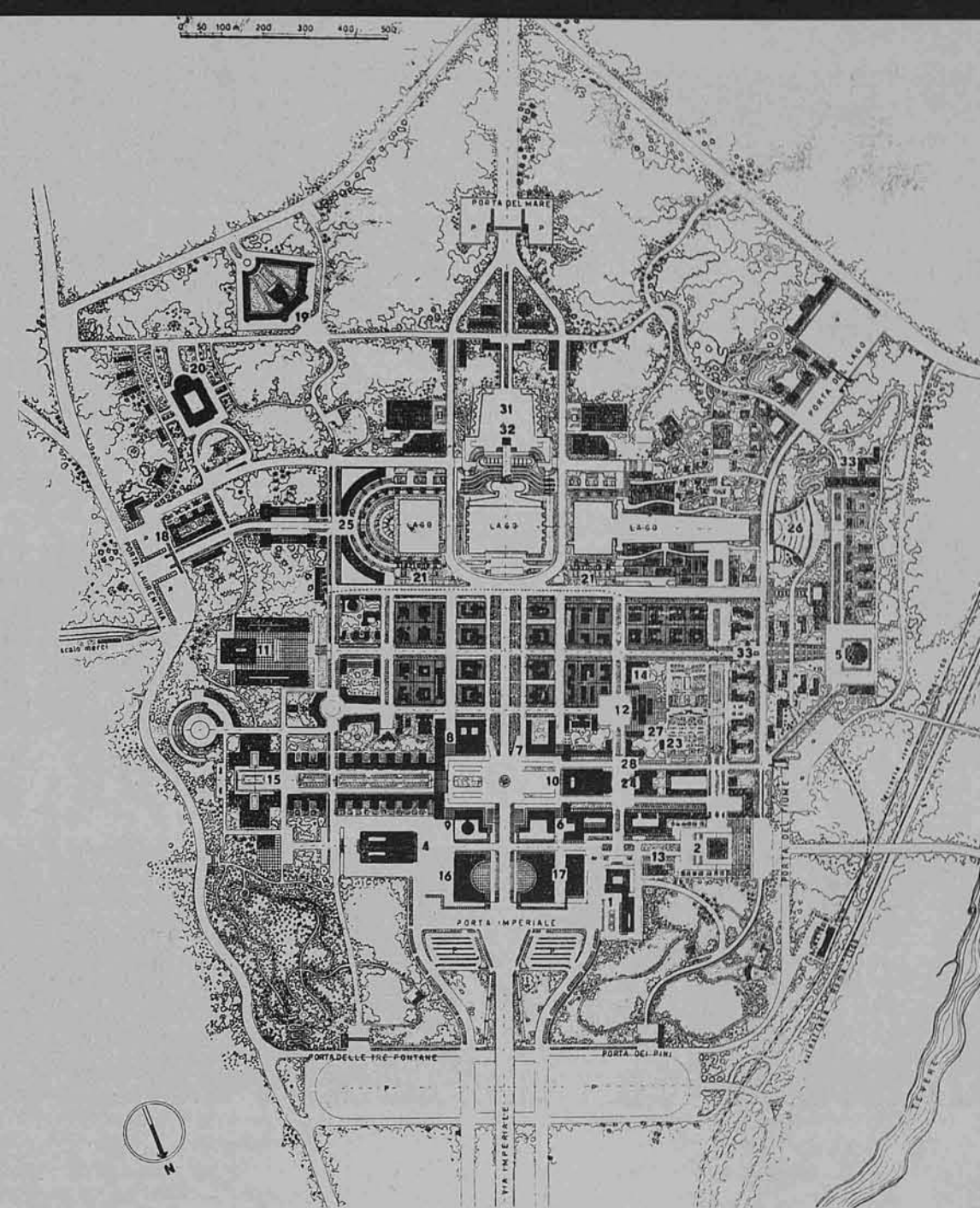
J'y travaillerai, dans tous les cas, de toute mon âme et je remercie « L'Architecture d'Aujourd'hui » de m'avoir permis de le dire, et de solliciter le concours de tous pour l'œuvre nationale que j'ai mission de conduire.

René BESNARD,

Ambassadeur de France, Ancien Ministre,
Sénateur.

Commissaire Général du Gouvernement Français
à l'Exposition de Rome.

ROME
1942



PLAN GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION.

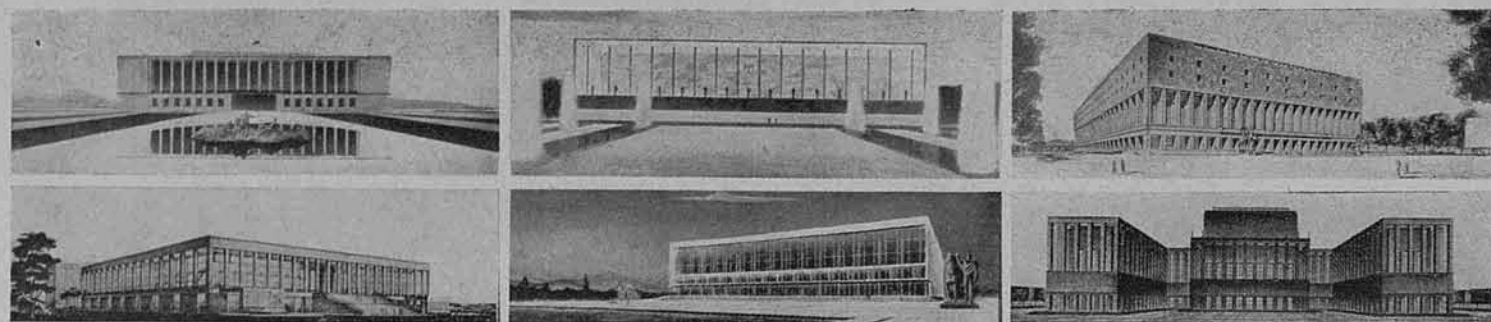
Les lots hachurés sont réservés aux pavillons des Nations Etrangères. Les bâtiments énumérés ci-dessous ont un caractère permanent; ils conserveront la destination qui leur est donnée pendant l'Exposition ou en recevront une analogue. A la place des pavillons seront construites des maisons d'habitation.

1. Palais du Commissariat Général — 2. Palais de la Civilisation Italienne — 4. Palais des Réceptions et des Congrès — 5. Eglise — 6. Musée d'Art Ancien — 7. Musée Moderne — 8. Musée des Sciences — 9. Musée Ethnographique — 10. Cinéma-Théâtre — 11. Musée des Communications et des Transports — 12. Palais des P.T.T. — 13. Restaurant — 14. Délégations des Gouvernements — 15. Palais de la Romanité — 20. Institut Forestier « Mussolini » — 21. Station du Chemin de Fer — 22. Sécurité Publique — 24. Palais de la Propriété Collective — 25. Exposition de l'Agriculture — 26. Théâtre de Plein Air — 27. Banco di Roma — 28. Caisse d'Epargne — 30. Agence Stefani — 31. Grand Arc — 32. Palais de l'Eau et de la Lumière — 33. Habitations.



49895

MAQUETTE



1 et 2

3 et 4

5 et 6

49991

ROME 1942 : L'ARCHITECTURE



7

8

9

49897

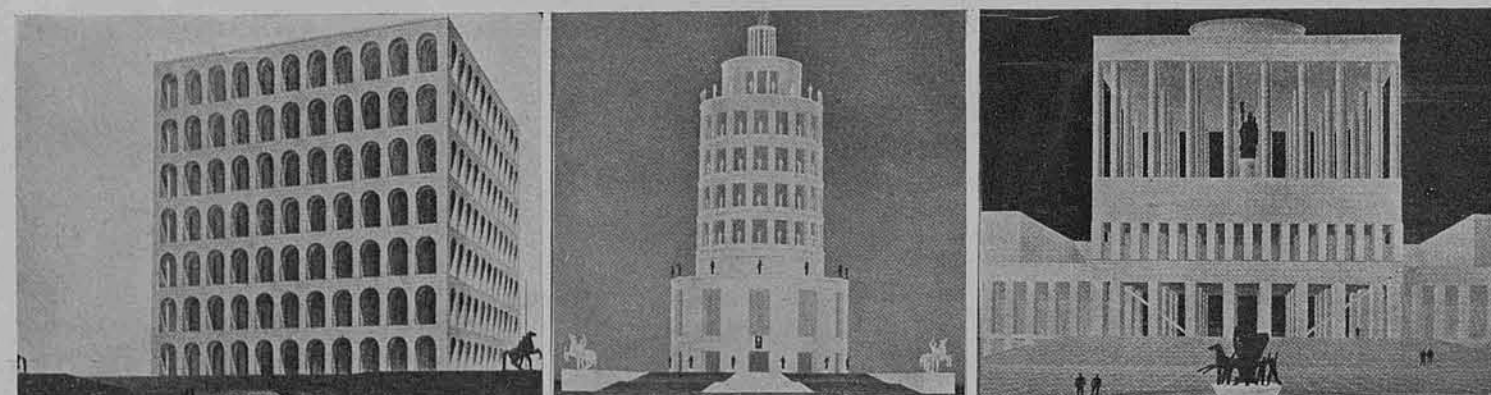


10

11

12

49898



13

14

15

49899

PROJETS PRIMÉS OU RETENUS

Concours pour le Palais des Réceptions et des Congrès :

1: Fariello, Murotori, Quaroni, Arch. — 2: Paniconi, Arch. — 3: Libera, Arch. — 4: Bellante, Luccichenti, Monaco, Arch. — 5: Aschieri, Bernardini, Peressuti, Arch. — 6: Mongiori, Arch.

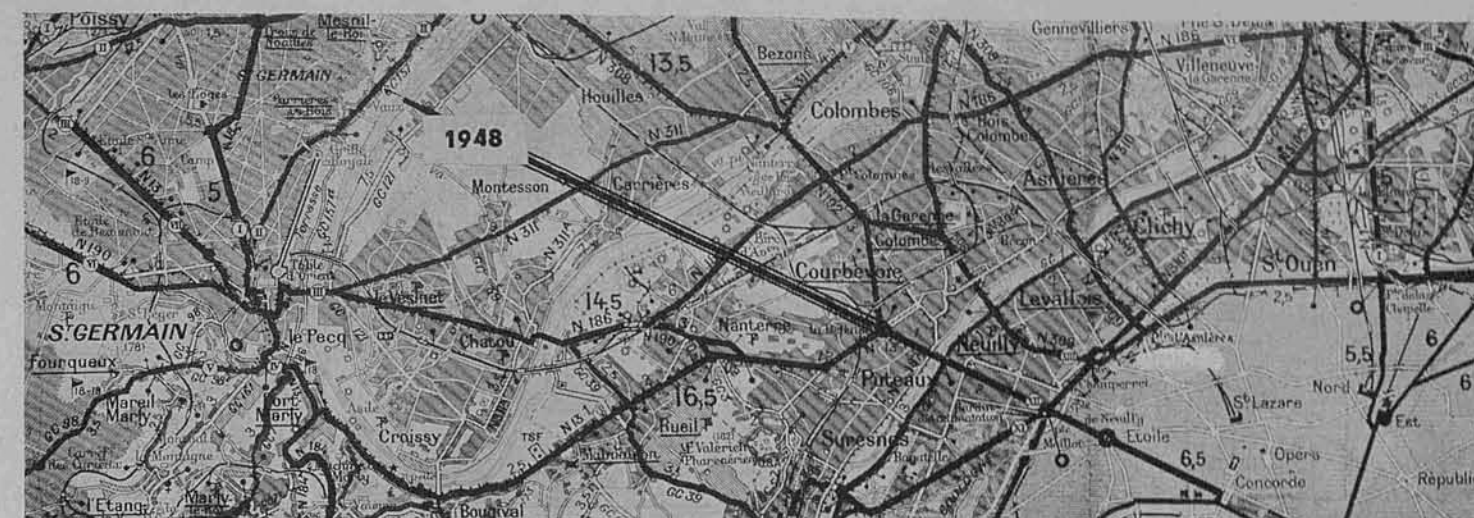
Concours pour le Palais de la Civilisation Italienne :

7: Bianchetti, Pea, Arch. Giolli Coll. — 9: Samona, Viola, Arch. — 10: Luccichenti, Arch. — 11: Nordio, Arch. — 13: Guerrini, La Padula, Romano, Arch. — 14: Ortensi, Pascoletti, Santi, Arch.

Concours pour le Projet de la Place Impériale :

8: Paniconi, Pediconi, Arch. — 15: Moretti, Arch.

Concours pour les Palais des Forces Armées : 12: Vaccaro, Arch.



LA PROCHAINE EXPOSITION DE PARIS PERMETTRA-T-ELLE DE RÉALISER LA « VOIE TRIOMPHALE » ET DE COMMENCER ENFIN LA RÉORGANISATION DE LA BANLIEUE PARISIENNE ?

PARIS 1948

La proposition de résolution que plusieurs de mes Collègues et moi-même avons déposée sur le bureau du Sénat a, au moins, l'avantage de poser un problème important.

Une grande Exposition est une œuvre difficile. On ne saurait désormais tolérer une improvisation. Une longue préparation, une étude complète, un programme de réalisations à échelonner sur de nombreuses années sont nécessaires. Nul ne le conteste : notre Pays n'a plus le droit de se laisser surprendre par des dates et les délais.

On peut d'ailleurs rejeter l'idée d'une Exposition. Il est loisible, en effet, d'invoquer certains enseignements récents. On a le droit, sans doute, d'opposer ainsi des objections. Certains iront peut-être jusqu'à renoncer à toute grande manifestation mondiale sur le sol de France.

Toutefois, on ne doit prendre parti qu'après étude. Nous proposons de n'adopter une détermination favorable ou négative, qu'après examen sérieux. Les possibilités, magnifiques d'ailleurs, qui s'offrent à notre génie national seront peut-être écartées.

Nous avons donc eu le désir de provoquer, en temps utile, l'examen approfondi d'une question qui mérite d'être considérée du point de vue de l'intérêt national. Dans la lutte de prestige où s'affrontent les nations, nous avons le devoir d'apprécier si nous devons renoncer à cette forme de la propagande que représente la grande Exposition.

Si nous devons lui demeurer fidèle, alors nous n'avons pas le droit de nous satisfaire des résultats médiocres d'une improvisation que rien ne saurait justifier désormais.

Nous ne pouvons même pas ajourner la décision. C'est aujourd'hui même que la question est posée.

Pour demeurer digne d'un passé glorieux il ne suffirait pas de vouloir faire une Exposition Nouvelle, il faut la préparer.

Le problème ne peut être résolu par l'indifférence. Adoption ou refus, la réponse est urgente. Pour les problèmes de l'après-guerre, on ne doit se laisser surprendre par la paix.

André-J.-L. BRETON,
Sénateur.

PROPOSITION DE RESOLUTION

présentée au Sénat, le 8 Juin 1939, par

MM. André J.-L. BRETON, BRASSEAU, Paul FLEUROT, Louis LINYER, André MORIZET, Auguste MOUNIÉ, Henri SELLIER, T. STEEG et TOURNAN.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Il peut sembler téméraire de se préoccuper dès maintenant de la prochaine exposition à organiser dans l'agglomération parisienne.

Cependant, l'on ne peut croire que la tension internationale, devenue permanente, interdise désormais tout effort de cette nature. L'Italie nous donne d'ailleurs l'exemple d'une préparation active de son Exposition de Rome en 1942.

Or, si l'on doit un jour susciter une Exposition internationale à Paris, il est prudent d'en étudier dès maintenant le projet. C'est cette nécessité d'un long travail préparatoire qui constituera pour notre proposition le meilleur argument.

L'enseignement de nombreuses expériences montre assez qu'il n'est plus possible d'improviser en la matière. Une sérieuse étude, de longs travaux sont nécessaires. Il ne paraît pas tellement prématuré d'orienter, dès maintenant, les recherches.

Pour les grandes expositions internationales, deux conceptions s'affrontent :

DEUX SORTES D'EXPOSITIONS

1° La méthode qui a prévalu à Paris en 1900, 1925 et 1937 est bien connue. Elle consiste à choisir au centre d'une capitale des emplacements

normalement attribués à la vicinalité, à la circulation, au mouvement des ports fluviaux. On y interrompt durant un an ou deux tous ces trafics. On y édifie des bâtiments provisoires. On équipe ceux-ci par des aménagements et des canalisations temporaires destinés à disparaître bientôt. On fait ainsi un gros effort d'installation puis de destruction et de remise en état. Rien ne subsiste, souvent, comme en 1925, à Paris. Parfois certains palais permanents remplaçant de plus anciens, demeurent, comme en 1900 (Petit et Grand-Palais). Mais aucune création durable d'urbanisme étendu ne marque l'œuvre réalisée. La démonstration ne laisse subsister que le souvenir, souvent imprécis et déformé, d'une fête sans lendemain, d'un enseignement qui meurt sans laisser de traces. Rien ne fixe l'effort d'une génération.

On a pu longtemps prétendre que les frais ici étaient moindres, ce qui est aujourd'hui inexact. On a affirmé que le succès était mieux assuré au centre d'une ville. C'est oublier les facilités multipliées des moyens de transport.

En réalité, on se propose seulement avec cette formule de favoriser un commerce local dont les intérêts ne sont pas forcément liés à ceux de la nation.

2° L'autre conception a fait ses preuves, au moins à l'étranger.

Elle vise à supprimer, le plus largement possible, le factice et le postiche. Elle entend aussi travailler pour l'avenir et non pas vouer à la destruction immédiate. Elle vise donc à l'utilité et à la durée.

Puisque une exposition oblige à construire des bâtiments importants, à aménager de grandes superficies, il est bien souhaitable, en effet, de rendre ces travaux utilisables au delà de la faible durée de la manifestation.

Il importe de prévoir leur mise en œuvre rationnelle et leur amortissement normal. D'autant plus que bien des aménagements sont encore souhaitables dans la région parisienne, qui n'a vraiment pas atteint les limites de la perfection au regard de l'urbanisme contemporain.

Pour cette seconde méthode, exposition et urbanisme sont liés. De toute évidence, une exposition s'organise comme une ville. Elles présentent l'une et l'autre les mêmes caractéristiques : concentration de population, même nécessité de services publics, de canalisations pourvoyant aux besoins essentiels, aménagement d'une circulation intense, police, éclairage, théâtres, cinémas, restaurants, stades, voies de communication, moyens de transport, etc.

La ville et l'exposition peuvent se confondre dans leurs dispositions générales. Donc, l'une peut remplacer l'autre. Dès que l'exposition disparaît, la ville doit naître. L'œuvre durable persiste. Il est créé de la richesse. Le patrimoine national est accru. Quant à l'exposition, elle n'est plus resserrée entre les murs d'une ville déjà à l'étroit sur son territoire. Elle peut prendre toute l'ampleur désirable. Non seulement sa silhouette est nouvelle, mais encore les travaux qui l'aménagent demeurent utilisables et peuvent connaître l'aspect du définitif plus satisfaisant que celui du provisoire. L'exposition temporaire devient alors une opération d'urbanisme avantageuse.

Ainsi donc, les deux systèmes sont l'un et l'autre cohérents. Ils peuvent présenter des avantages respectifs. Mais ils s'affirment difficilement conciliables. Vouloir les adopter tous les deux pour la même manifestation, c'est indiscutablement courir à un échec. On compromet ainsi les mérites des deux méthodes en additionnant toutefois leurs inconvénients.

C'est là, certainement, le plus mauvais des systèmes. C'est justement à quoi l'on aboutit le plus souvent dans notre pays.

En France, on semble avoir toujours préféré l'exposition au centre de Paris.

A l'étranger, les magnifiques réussites de grands projets d'urbanisme sont nombreux.

L'intérêt de notre pays est certainement de lier à une grande exposition internationale un aménagement partiel de la région parisienne.

Il importe donc de pouvoir utiliser aux environs immédiats de Paris un lieu propice. Le terrain à choisir doit comporter :

- 1° Une étendue suffisante et d'un seul tenant;
- 2° Des caractéristiques assurant de grandes facilités d'exploitation à l'exposition qui doit temporairement l'occuper. Il y a lieu d'exiger à cet égard :
 - a) une petite distance du centre de Paris;
 - b) une grande facilité d'accès et de circulation;
 - c) un site favorable et placé dans le sens du développement urbain de Paris;
 - d) des relations faciles avec les quartiers commerciaux et touristiques de la capitale.

Il y a lieu de procéder à une étude et de déterminer les emplacements répondant à ces différentes exigences. Cette enquête mérite d'être entreprise sans retard, car l'opération d'urbanisme envisagée est œuvre de longue haleine.

Notre proposition de résolution paraît justifiée par notre précédente argumentation. Il serait, par conséquent, loisible de limiter ici notre démonstration.

Cependant, nous désirons répondre à une objection. L'on peut craindre que le problème ainsi posé ne comporte pas de solution et qu'aucun emplacement ne puisse satisfaire les rigoureuses conditions énumérées. Nous répliquons tout de suite que la réponse négative ne pourrait « a priori » prévaloir.

Notre proposition de résolution se limite à susciter une étude du problème. Il importe de l'engager sans retard. Il serait coupable de se laisser surprendre une fois de plus.

UN PROJET CLASSIQUE A TITRE D'EXEMPLE

L'étude de la région parisienne a conduit depuis longtemps à con-

clure à l'opportunité de choisir un terrain exceptionnellement bien situé. Nous le signalons à titre d'exemple.

Il s'agit de la plaine de Nanterre située entre le Rond-Point de la Défense d'une part et, d'autre part, la Seine, vis-à-vis de l'île de Chatou.

Ce choix se justifie aisément. Par son emplacement, par ses dispositions naturelles, par l'absence actuelle de constructions importantes.

Le terrain envisagé se situe exactement dans le tracé traditionnel des aménagements de la région parisienne. La voie directe de Paris à la forêt de Saint-Germain a suscité bien des projets séduisants. Elle constitue l'axe du développement urbain de Paris vers l'Ouest. C'est le prolongement en ligne droite de cette voie magnifique qui, de la place de la Concorde par l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue de la Grande-Armée, constitue la plus large, la plus longue et la plus droite des sorties de Paris. C'est cette réalisation incomparable où se reconstitue à la fois la continuité de la monarchie et l'élan magnifique du Premier Empire. Il serait digne de la III^e République de poursuivre cette œuvre.

L'Exposition de 1948 en donnerait l'occasion. On ne ferait alors que fournir des facilités à la réalisation d'une partie importante du plan d'aménagement de la région parisienne.

La superficie disponible est largement suffisante puisqu'elle dépasserait aisément 200 hectares d'un seul tenant. Elle est à peine entamée par des constructions peu importantes.

Ce terrain est plat en grande partie. Il offre cependant quelques dénivellations, d'ailleurs avantageuses pour son utilisation, et aussi quelques carrières abandonnées qui en augmenteraient le pittoresque.

Il est proche du Mont Valérien où des fêtes de lumières visibles de l'exposition pourraient être organisées.

La Seine, non éloignée, pourrait être atteinte par les terrains de l'exposition, sans solution de continuité.

L'île de Chatou, pittoresque, bien boisée, non construite, infiniment plus propice et plus large que l'île des Cygnes à Paris, offrirait un développement utile de 2 kilomètres sur une largeur moyenne de 100 mètres.

L'opération d'urbanisme est ici l'élément nouveau. Jusqu'à présent, les grandes expositions internationales se contentaient d'occuper au centre de Paris des voies publiques et des immeubles nationaux. Pour la première fois, il s'agit d'édifier l'exposition sur des terrains privés, comme en Belgique, comme aux États-Unis.

L'opération d'urbanisme consiste à incorporer dans le domaine public (voies, terrains de jeu, jardins), une partie des terrains acquis et de vendre l'autre partie conservant son caractère de propriété privée destinée à l'habitation, mais ayant bénéficié, du fait des travaux d'aménagement, d'une importante valorisation.

A quels résultats l'exposition envisagée permettrait-elle d'aboutir ?

A la création d'un quartier résidentiel d'environ 50.000 habitants et à la réalisation de la « Voie Triomphale » sur près de 4 kilomètres.

La nouvelle ville ainsi créée serait élégante et saine, elle bénéficierait de tous les progrès aujourd'hui réalisables et notamment de servitudes protégeant le paysage et interdisant l'installation d'usines.

L'exposition aura permis d'obtenir ce résultat dans les meilleures conditions, car elle imposera des dispositions bien différentes de celles qui accompagnent une opération classique d'ouverture de voie nouvelle par simple expropriation de l'assiette de la voie et établissement de chaussées et trottoirs.

L'administration déterminera les modalités de réalisation d'un projet de cette nature. Il y a lieu de prévoir successivement les études préliminaires, l'acquisition des terrains, la réalisation de l'exposition, la vente d'une partie des terrains valorisés.

Différents organismes peuvent être créés à cet effet afin de mettre en œuvre les ressources, à rassembler et d'assurer sous le contrôle des Pouvoirs publics la récupération des fonds engagés.

En un mot, il ne s'agit nullement d'imputer, comme l'exemple en a été donné, la majeure partie des dépenses d'une exposition au budget de l'État. L'on propose la réalisation d'un grand projet d'urbanisme digne de la III^e République et laissant la trace d'une période importante de notre vie artistique nationale. La couverture des frais sera facilitée grandement par la réalisation d'une opération immobilière dont les collectivités publiques qui en prendront l'initiative doivent escompter le profit légitime et certain.

L'objet de la présente proposition est d'appeler l'attention sur l'urgence souvent ignorée des études à entreprendre. Elles semblent devoir aboutir au projet soumis. Il importe, toutefois, pour permettre les grands travaux préparatoires et les plantations nécessaires, de prendre en temps utile la décision. Il ne paraît guère possible en France de continuer à tourner résolument le dos aux thèses classiques de l'urbanisme moderne. L'absence de plan, la non préparation des programmes, l'impossibilité des grandes ordonnances et des classements rationnels, le dédain des idées générales ne peuvent demeurer les caractéristiques regrettables des grandes expositions françaises.

PROPOSITION DE RESOLUTION

ARTICLE UNIQUE

Le Sénat invite le Gouvernement à préparer l'organisation en 1948, dans l'agglomération parisienne, d'une exposition internationale de la cité future.